

accent multilatéral

Lettre d'information éditée conjointement par la Direction du développement et de la coopération DDC et le Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Numéro 19/Mars 2016

Editorial

L'Agenda 2030 pour le développement durable fut l'un des moments forts des relations multilatérales en 2015.

En septembre dernier, plus de 190 Etats membres de l'ONU se sont déclarés prêts à réaliser ensemble 17 objectifs globaux de développement durable (ODD) d'ici à 2030. Les chefs d'Etat ont convenu d'intégrer dans l'Agenda même les moyens de sa mise en œuvre ainsi que les mécanismes d'examen. Ce succès que l'on peut qualifier de multilatéral est essentiel pour léguer aux générations futures un monde meilleur en 2030.

La Suisse s'est mobilisée dès le début dans le cadre d'un processus intergouvernemental et en coopération avec des pays de différents continents pour qu'un mécanisme d'examen efficace et efficient fasse partie intégrale de l'Agenda 2030. La prise en compte et la participation de tous les acteurs concernés sont à cet égard primordiales.

Il s'agit maintenant de concrétiser les piliers de ce mécanisme et d'avancer en montrant l'exemple. La Suisse continuera à s'engager sur le plan multilatéral pour la réalisation et le suivi des objectifs de l'Agenda 2030, que ce soit dans le cadre du processus intergouvernemental ou de ses institutions multilatérales prioritaires. Celles-ci joueront un rôle essentiel, non seulement pour soutenir la mise en œuvre, mais aussi pour assurer l'examen et le suivi de l'Agenda 2030.

Nicole Ruder
Daniel Birchmeier

Le développement durable, ça se mesure

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Les Objectifs du développement durable adoptés en septembre 2015 par les Nations Unies doivent faire l'objet d'un suivi minutieux. Les mécanismes nécessaires se mettent en place.

A quoi bon se fixer des buts si on n'a pas les moyens de suivre les progrès effectués, ni même de savoir si le cap est le bon? Simplifiée à l'extrême, cette réflexion a conduit les Nations Unies à intégrer les mécanismes permettant de vérifier l'application des Objectifs du développement durable (ODD) dans le corps même de l'Agenda du même nom, qui leur sert de cadre. Adoptés en septembre 2015, les 17 objectifs sont autant de compas qui vont guider les activités des acteurs du développement jusqu'à l'horizon 2030.

Cette volonté de suivi part d'un constat largement partagé: les Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont précédé les ODD de 2000 à 2015, manquaient des outils adéquats pour en vérifier la mise en œuvre. D'où l'idée de les intégrer directement dans l'agenda 2030 lui-même.

Les ODD représentent un véritable changement de paradigme par rapport aux Objectifs du millénaire. Issus d'une vaste consultation, mis en œuvre sous la direction des Etats, interdépendants, ils impliquent tous les pays et non seulement le monde en développement, ainsi que tous les acteurs, dont le secteur privé (voir page 4). Le système des Nations Unies est concerné au même titre, y compris pour le bilan.

Examen et suivi

Dans une étude publiée début 2015, la fondation allemande SWP (Stiftung Wissenschaft und Politik) insistait sur le fait que le suivi des ODD devait aller plus loin qu'un simple examen. Ce dernier consiste principalement en observations et récolte de données à fins de contrôle. Il est nécessaire mais pas suffisant. Le suivi et bilan (review)

«a pour but une analyse critique des raisons qui ont amené à la mise en œuvre réussie (ou non). Son but ultime est l'assurance qualité et l'établissement de faits afin d'identifier les changements nécessaires». La Suisse en s'engageant très tôt dans le processus par un groupe inter-régional de sept pays s'est fortement positionnée dans le même sens et a joué un rôle clé de médiateur.

L'Agenda du développement durable prévoit que les mécanismes adoptés pour ce suivi soient universels, réguliers, transparents, basés sur des faits, orientés sur les résultats et qu'ils intègrent tous les acteurs. Mais ils seront volontaires. C'était évidemment le seul moyen d'emporter l'adhésion de l'ensemble des pays, dont certains craignaient pour leur souveraineté. Pour le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, les pays seront incités à participer du fait que le processus est universel, qu'il encourage l'émulation et les échanges d'expérience, sans mise au pilori des mauvais élèves. Le rôle de la société civile comme aiguillon sera à cet égard déterminant.

Trois niveaux d'intervention

Il ne s'agit toutefois pas de réinventer la roue. De nombreux systèmes de «surveillance» existent déjà au sein des Nations Unies et de la Banque mondiale. Le but est d'éviter les duplications pour si possible utiliser ou compléter ce qui existe. Tous les pays doivent déjà faire rapport auprès de divers comités, conseils ou assemblées, qu'il s'agisse des droits économiques, sociaux et culturels, des droits de l'homme, de l'élimination de la discrimination envers les femmes ou du changement climatique.

La plateforme centrale pour le suivi des Objectifs du développement durable est elle-même issue du document final de Rio+20. Ce Forum politique de haut-niveau (High-Level Political Forum ou HLPF) est au cœur du mécanisme de suivi des ODD au niveau global. Le forum se place sous la houlette de l'Assemblée générale de l'ONU et du Conseil économique et social (ECOSOC). Il recevra tous les rapports nationaux, régionaux et thématiques et servira de direction politique.

Au niveau régional, les Etats sont encouragés à identifier les institutions qui



permettront au mieux les échanges d'expérience. Exemple typique, le mécanisme africain de revue par les pairs (African Peer Review Mechanism). Le succès de l'Agenda du développement durable dépend avant tout de la manière dont les Etats vont transposer les objectifs dans leur réalité. Ce niveau local constitue la fondation de l'édifice. Les pays doivent mettre sur pied un dispositif statistique solide s'ils n'en ont pas encore, car sans données fiables pas de mesures possibles. Ils s'engagent aussi à examiner leurs progrès de manière régulière et inclusive en matière de mise en œuvre. Les indicateurs indispensables à la récolte de données formeront la colonne vertébrale du suivi des ODD. Ils sont façonnés par la Commission statistique des Nations Unies.

Un cycle de quatre ans

Concrètement chaque pays est invité à présenter au Forum de haut-niveau (HLPF) tous les quatre ans un rapport sur les progrès accomplis. Ce modèle s'inspire de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Le document couvrira en principe les 17 objectifs du développement durable, mais chaque pays aura défini ses priorités. Certains thèmes sont incontournables (lutte contre la discrimination, droits de l'homme, etc.), d'autres dépendent de la situation locale. Chaque pays doit déterminer ses engagements et en répondre. D'autres forces vives du pays, société civile, secteur privé, voire d'autres entités comme des grandes agglomérations, sont invités à contribuer. Plusieurs pays vont présenter

une première étape de mise en œuvre en 2016, année de lancement consacrée à la mise en place des outils.

Les gouvernements pourraient en outre présenter chaque année leurs avancées sur un thème spécifique ou quelques objectifs. En parallèle, les agences et programmes spécialisés des Nations Unies, comme la Commission de la condition de la femme ou le Comité sur la sécurité alimentaire, feront le point sur les progrès dans leur domaine respectif lors d'une revue thématique avec le HLPF. Ce dernier veillera aussi à ce que les engagements pris lors de la conférence d'Addis Abeba de juillet 2015 sur le financement du développement soient honorés.

Soutien aux pays les plus pauvres

La collecte, le croisement et l'analyse des données, et des processus de revue inclusifs nationaux permettront de juger au plus près des progrès accomplis. Si les pays industrialisés et émergents disposent généralement d'un appareil statistique adapté à cette «révolution des données», la situation est très variable dans les pays en développement. Sous le nom de «Post-2015 Data Test» un groupe d'institutions a mené en 2015 des études dans huit pays, du Canada au Bangladesh en passant par le Sénégal, pour en évaluer les capacités statistiques. Le cas de la Sierra Leone, qui se relève encore d'une guerre civile (1991-2002), donne la mesure des efforts à fournir dans les pays les moins avancés. Les données qu'elle produit sont

rare et les outils à sa disposition largement insuffisants pour suivre ses progrès sur la voie des ODD. Et bien sûr, elle manque de moyens financiers.

Le système des Nations Unies pour le développement, PNUD en tête, de même que la Banque mondiale, seront mis à contribution pour former du personnel, soutenir financièrement, voire récolter des données et les analyser. La durée des ODD, une quinzaine d'années, devrait créer une dynamique propice à la mise en place d'outils de monitoring dans la plupart des pays.



Réunion du Forum politique de haut-niveau (HLPF) qui coordonne les Objectifs du développement durable, New York 2015. Photo IISD.

Trois Questions à Thomas Gass



1) Le mécanisme de suivi et d'examen des ODD est ambitieux. Mais est-il réaliste ?

L'Agenda 2030 est complexe et ambitieux. Il représente la grande diversité des besoins et des défis d'un monde interdépendant et interconnecté. Contrairement aux OMD, qui étaient une sorte de stratégie globale pour la coopération au développement, les ODD reflètent une vision commune de l'humanité. Ils ne peuvent être réalisés que si chacun y met du sien, si tous les flux financiers sont exploités au mieux et si l'Agenda 2030 est intégré au dialogue sur la politique nationale dans tous les pays.

Le mécanisme proposé repose fortement sur des évaluations menées au niveau national et dirigées par les Etats avec le concours actif de toutes les parties prenantes. Au niveau régional, les pays sont encouragés à partager leurs expériences, notamment au moyen d'examen par les

Thomas Gass est sous-secrétaire général des Nations Unies au Département des affaires économiques et sociales depuis 2013. Il occupe un poste clé pour la réalisation et l'examen des ODD.

pairs. Quant aux examens thématiques globaux, ils dépendent beaucoup du travail effectué par les forums intergouvernementaux existants, comme la Commission de la condition de la femme, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, le Conseil des droits de l'homme, etc. En plus, le Secrétariat publiera un rapport annuel sur les progrès accomplis en matière d'ODD, qui contiendra des données regroupées, et un rapport global sur le développement durable, qui analysera les ODD d'un point de vue scientifique et académique.

Le Forum politique de haut-niveau a une structure plutôt légère, mais dépend fortement de la contribution d'autres acteurs et forums. Le défi sera de continuer à les mobiliser.

2) Beaucoup de pays en développement, en particulier les pays moins avancés, n'ont pas les capacités nécessaires pour récolter et analyser des données sur la mise en œuvre des ODD. Qui leur viendra en aide et avec quels fonds ?

Pour mesurer les progrès et ajuster les politiques, il est indispensable de renforcer les capacités des institutions et des systèmes

nationaux de récolte de données. Une telle démarche est primordiale pour que les Etats puissent rendre des comptes à leurs citoyens. Les efforts visant à mettre en œuvre l'Agenda 2030 nécessiteront des investissements proportionnés pour renforcer les capacités en matière de récolte de données. Il faudra en tenir compte dans les budgets nationaux et institutionnels ainsi que dans les stratégies de coopération au développement.

3) Comment envisagez-vous le rôle des agences multilatérales des Nations Unies et de la Banque mondiale dans le suivi et l'examen des ODD ?

Elles ont un rôle crucial à jouer pour aider les pays en développement à réaliser les objectifs, et doivent défendre les ambitions, l'universalité et le caractère inclusif des ODD. Elles doivent éviter de chercher à assumer seules la responsabilité d'un objectif ou d'une cible en particulier, et devront intégrer dans leurs stratégies et instruments des principes de l'Agenda 2030 comme les campagnes « On n'oublie personne » ou « Pour le renforcement de la relation entre responsables et détenteurs de droits ».

Une boussole pour le secteur privé

Les Objectifs du développement durable ont pour vocation d'inclure tous les acteurs de la société et particulièrement le secteur privé. Un guide a été créé pour aider ce dernier à se mobiliser.

«Les gouvernements du monde entier se sont déjà mis d'accord sur ces objectifs. Maintenant, il est temps pour les entreprises de passer aux actes». Cette injonction figure en tête d'un document d'une trentaine de pages destiné au secteur privé: le *SDG Compass*, qu'on pourrait traduire par la «boussole des ODD», les Objectifs du développement durable. «Le *SDG Compass* vous explique en quoi [les objectifs] affectent vos affaires et vous offre les outils et les connaissances pour placer la durabilité au cœur de votre stratégie».

Cet opuscule et le site internet qui l'accompagne ont été créés par trois organisations : le GRI (pour Global Reporting Initiative), une organisation pionnière en matière de responsabilité environnementale; le WBCSD, un Conseil mondial d'entreprises pour le développement durable; et Global Compact, la plateforme des Nations Unies pour le secteur privé. Le *SDG Compass* réunit les apports de ces trois entités sur la participation du secteur privé au développement durable.

Les entreprises sont incitées à soutenir les ODD sur la base d'intérêts bien compris et partagés. Le *SDG Compass* souligne que cela leur permet d'identifier de nouveaux marchés, d'améliorer l'image de leur société, de renforcer les relations avec leurs clients, leur personnel et les investisseurs. Réduire la pauvreté, c'est aussi créer «de nouveaux marchés de consommateurs autour du monde». Le secteur privé peut se profiler dans des domaines qui servent le développement, comme l'agriculture, le traitement de l'eau ou les infrastructures.

Fin janvier 2016, la Chambre de commerce internationale (la plus grande organisation du secteur privé du monde) et la CNUCED se sont engagés à collaborer pour la mise en œuvre des ODD.

Plus de 8000 entreprises de 162 pays ont adhéré au *Global Compact* des Nations Unies. Elles se sont engagées à prendre en compte ses «dix principes», qui reflètent les buts globaux de l'ONU. Les entreprises doivent fournir un rapport annuel public sur la mise en œuvre des dix principes. Celles qui ont un statut «avancé» devront présenter en sus une évaluation externe sur leur comportement et leurs progrès.

Il en ira sans doute de même pour les ODD. Dans un document récent consacré au suivi des objectifs, le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon «encourage le secteur privé et la société civile à informer l'ONU de leurs engagements à mettre en œuvre les ODD» comme contribution à l'examen et au suivi.

La valeur de cette contribution dépendra en premier lieu du choix des indicateurs. Pour aider les entreprises à se frayer un chemin dans la jungle des 17 objectifs et des 169 «cibles» qui leur sont liées, mais surtout à comprendre leur relation avec des ressources et références existantes, le site du *SDG Compass* a dressé deux inventaires: l'un donne une liste de 57 outils utilisables, selon les objectifs choisis; le second livre 834 indicateurs qui, d'une manière ou d'une autre, font référence aux ODD.

Dans la première catégorie, prenons par exemple une entreprise active dans le domaine de l'eau ou consommatrice d'eau, donc concernée par l'ODD numéro six (eau potable et hygiène publique). Dans la liste proposée, elle peut cliquer sur le lien «Biodiversity in Global Water» qui la dirige sur le site du WBCSD (l'un des auteurs du *SDG Compass*) et lui donne accès à une série de références et de ressources. En regard de chaque outil sont mentionnés les objectifs concernés et l'origine, très diverse, des outils proposés (instituts, organisations, agences ONU, etc.).

La table des indicateurs, lui, traite des 17 objectifs l'un après l'autre et détaille les indicateurs pertinents pour chacun. Le tableau propose plusieurs références. Ainsi l'objectif sur la «consommation et production durable», qui intéresse au premier chef le secteur privé, affiche 75 indicateurs avec leur source.

Si une batterie d'indicateurs est indispensable à toute collecte de données, leur dépouillement et leur analyse demande un pas supplémentaire pour en tirer les conséquences. Comme le souligne le *Global Compact* dans une présentation sur la place du secteur privé dans les ODD, «une priorité majeure est de trouver les moyens de mieux mesurer les impacts sur le développement durable» de leurs engagements. Les contributions du secteur privé devront être prises en compte dans chaque rapport national, comme celles des autres parties prenantes, selon des modalités qui restent à définir.



Construction d'un tube d'acier aux Philippines. Le secteur privé a un rôle important à jouer dans l'application et le suivi des ODD. Photo Nonies Reyes / Banque mondiale.

IMPRESSUM

Editeur : Direction du développement et de la coopération DDC
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Collaboration rédactionnelle : Michel Bühner

Maquette et mise en page:
Communication visuelle DFAE

Nicole Ruder, Cheffe de Division,
Institutions globales, DDC,
nicole.ruder@eda.admin.ch

Daniel Birchmeier, Chef de section,
Coopération Multilatérale, SECO
daniel.birchmeier@seco.admin.ch